

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 224

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la dernière phrase de l'alinéa 103, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« qu'elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.